Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes

« L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes » est une association reconnue d'intérêt général, adhérente à France Nature Environnement, représentée dans notre région par des correspondants locaux.

L'objet de l'association est la protection du ciel nocturne contre la pollution lumineuse et l'incitation des communes et des particuliers à utiliser un éclairage ayant peu d'impact négatif sur l'environnement, économe en énergie, permettant un allègement du budget communal d'éclairage public, l'amélioration du cadre de vie des riverains et la protection du ciel nocturne et de la biodiversité.

La carte ci-dessous simule la pollution lumineuse dans le périmètre du PNR de la Sainte-Baume : forte dans les zones urbanisées (teinte rose, rouge et jaune), plus faible dans les zones naturelles (teinte verte, bleu clair, bleu foncé), mais pour combien de temps encore ?

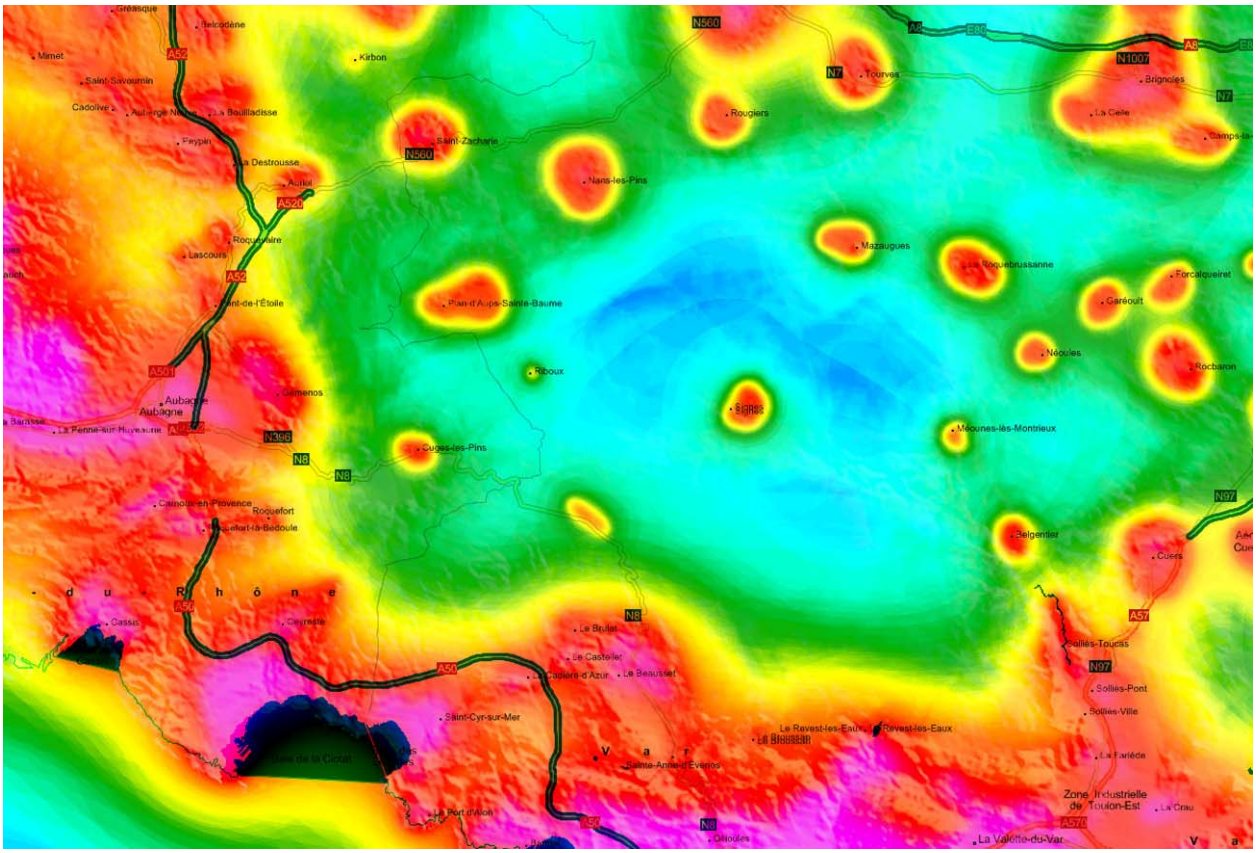

Les arguments avancés pour lutter contre la pollution lumineuse sont d'ordre environnementaux, économiques, sanitaires, scientifiques et culturels :

- l'alternance du jour et de la nuit règle depuis un milliard d'années la vie animale et végétale sur la planète, or la pollution lumineuse perturbe la vie nocturne (physiologie végétale, déplacement, migration, reproduction, nourriture des animaux nocturnes) aboutissant à un déséquilibre des écosystèmes et à un appauvrissement de la biodiversité,
- le ciel nocturne est un élément naturel et inaliénable de l'environnement et de notre culture, et sa préservation dans le périmètre d'un P.N.R se doit d'être exemplaire,

- l'éclairage public et privé est indispensable à la vie sociale dans les domaines du confort et de la sécurité, mais la prolifération d'un éclairage urbain et routier mal conçu et d'un éclairage publicitaire envahissant constitue une menace pour l'équilibre naturel de la vie, un gaspillage inutile d'énergie, une gène procurée aux riverains, une pollution lumineuse nocturne responsable de la disparition du ciel étoilé, entravant l'observation astronomique.

Les actions de l'Association comprennent :
- la diffusion de recommandations, auprès des municipalités et des particuliers, concernant le mode d'éclairer, le choix des lampadaires, la durée de l'éclairage nocturne, en expliquant l'impact négatif d'un éclairage mal conçu et les économies réalisables,
- la proposition faite aux communes de signer une Charte les engageant à inscrire ces recommandations dans le cahier des charges pour tous travaux de construction ou d'aménagement effectués sur le territoire de la commune et à les faire appliquer pour tout éclairage public ou privé.
A l'heure actuelle (fin 2010), le Charte a été signée dans notre région par 10 communes : Rocbaron, Garéoult, Forcalqueiret, Mazaugues, Méounes, Néoules, La Roquebrussane, Ste Anastasie, Saint-Zacharie et Auriol (constituant une « Provence des Étoiles » amenée à s'étendre).

Les recommandations peuvent se résumer comme suit :
- l'éclairage doit être limité en intensité et en durée aux stricts besoins de la population et aux impératifs réels de la sécurité,
- les appareils d'éclairage extérieur doivent utiliser des capuchons réflecteurs efficaces de manière à éclairer uniquement ce qui doit être vu et à ne pas être éblouissants,
- le rayonnement de toutes les sources lumineuses sera obligatoirement orienté du haut vers le bas, et non vers le haut ni même vers l'horizontale,

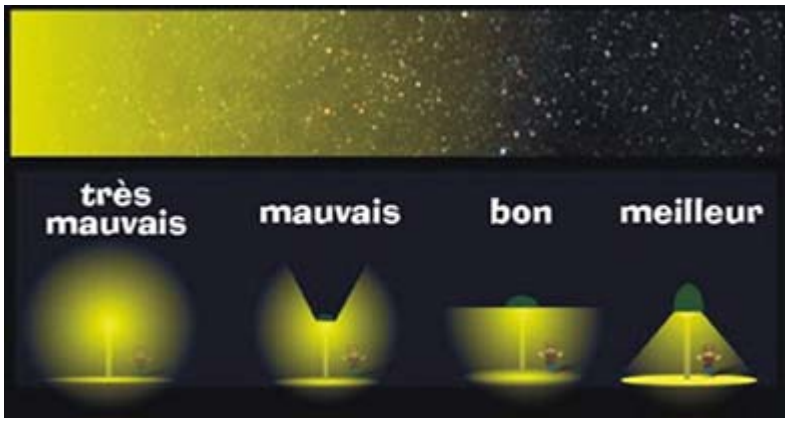

- les éclairages des monuments, des enseignes publicitaires, de tout autre édifice ou lieu, peuvent être éteints pendant les heures de la nuit où tout le monde dort, à l'aide de programmateurs (horloges astronomiques),
- l'utilisation de lampes ayant le meilleur rendement énergétique doit être une priorité, ainsi que l'emploi d'une signalétique réfléchissante,
- pour toute nouvelle installation ou réfection de réseau, le calcul de la puissance des sources sera défini suivant les normes du cahier des clauses techniques particulières établi par l'ANPCEN plutôt que par les concepteurs éclairagistes dont l'intérêt est tout autre.

ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'environnement Nocturnes)
SAF / 3 rue Beethoven – 75016 PARIS E-mail : info@anpcen.fr
Site ANPCN : http://www.anpcen.fr Contact pour le PNR : jp.bousquet@wanadoo.fr